

Reçu 1986-03-24

CODE CANADIEN DE LA PLOMBERIE 1985

PREMIÈRES MODIFICATIONS

Publié par le

Comité associé du Code national du bâtiment
Conseil national de recherches Canada
Ottawa

Janvier 1986

Modifications au Code canadien de la plomberie 1985

Les présentes modifications au Code canadien de la plomberie 1985 ont été approuvées par le Comité associé du Code national du bâtiment et entrent en vigueur immédiatement.

Les documents mentionnés dans la sous-section 1.9 et le tableau 1.9.A. sont mis à jour annuellement.

Page	Renvoi	Modification
8	1.9.2.	À la dernière ligne, remplacer «1984» par «1985».
9	Tableau 1.9.A.	Modifier les entrées de la colonne 2 comme suit:

Numéro du document actuel	Numéro du document révisé
ASTM A53-84	ASTM A53-84a
ASTM B42-84	ASTM B42-84a
ASTM B43-84	ASTM B43-84a
ASTM B88-83	ASTM B88-83a
ASTM B306-83	ASTM B306-83a
ASTM D2564-80	ASTM D2564-84
ACNOR B181.2-1973	CAN3-B181.2-M85